



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ET DE DÉROGATION – MENTORAT

1. INTRODUCTION

Le Réseau international des leaders de demain (Réseau), communauté d'apprentissage professionnel du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), s'engage à assurer la confidentialité des renseignements personnels et professionnels qu'il peut obtenir pendant le déroulement de ses programmes et services. Nous avons préparé la présente politique afin de vous informer de la poursuite de notre engagement envers la garantie de la confidentialité de vos renseignements personnels pendant votre participation au programme de mentorat du Réseau. *Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre dans le présent document.*

2. QU'EST-CE QU'UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL?

Les « renseignements personnels » sont des renseignements consignés sous n'importe quelle forme sur une personne identifiée ou sur une personne dont l'identité peut être déduite ou déterminée à partir de ces renseignements, à l'exclusion des coordonnées professionnelles (nom, titre, adresse professionnelle, etc.).

3. DÉFINITIONS

- a. « mentorat » désigne la relation entre le mentor et son protégé parallèlement aux « rôles et responsabilités » définies dans l'accord de mentorat
- b. « protégé » désigne la personne qui reçoit du mentorat parallèlement aux « rôles et responsabilités » définies dans l'accord de mentorat
- c. « mentor » désigne la personne qui procure du mentorat parallèlement aux « rôles et responsabilités » définies dans l'accord de mentorat
- d. « responsables de comité de mentorat » désigne les personnes qui orientent et encadrent le comité de mentorat pour l'année de leur affectation.
- e. « Réseau » désigne le Réseau international des leaders de demain, communauté d'apprentissage professionnel du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI). Le Réseau comprend une équipe de direction, plusieurs sous-comités, dont un sous-comité au mentorat.

4. POURQUOI LE RÉSEAU RECUEILLE-T-IL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS?

Le Réseau recueille, utilise et divulgue des renseignements personnels aux seules fins considérées raisonnables dans les circonstances et seulement les renseignements nécessaires pour assurer des services ou donner de l'information à ses membres, étudiants, entités pédagogiques, partenaires ou le grand public.

Le Réseau pourra utiliser les renseignements personnels qu'il obtient pour :

- (a) Établir ou maintenir le contact avec vous;
- (b) Vous faire bénéficier de ses services dans le cadre du programme de mentorat;
- (c) Vous donner de l'information sur ses services dans le cadre du programme de mentorat;

Les renseignements personnels que le Réseau recueille dépendront des services que vous obtiendrez.

Le Réseau ne vend, troque, échange pas ni ne divulgue contre rémunération les renseignements personnels qu'il obtient.

5. CONSENTEMENT

Dans les limites de la loi, aucun renseignement personnel n'est recueilli sans le consentement préalable de la personne concernée par le recueil, l'utilisation ou la diffusion du renseignement personnel en question.

Les participants au programme de mentorat du Réseau acceptent de respecter la confidentialité des discussions entre les mentors et les protégés, sauf en cas d'exigence par la loi.

En cas de désaccord entre le mentor et son protégé, l'une ou l'autre partie pourra envoyer un résumé de sa situation aux responsables du comité du mentorat du Réseau pour obtenir un service de médiation. Cependant, à moins que cela ne soit autorisé par la loi, ni le mentor ni le protégé ne peuvent transmettre ce cas à un tiers.

En donnant au Réseau vos renseignements personnels, vous acceptez et consentez au recueil, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels conformément à la présente politique.

Dans certains cas, certains services ne peuvent être assurés que si vous fournissez des renseignements personnels. Ainsi, si vous décidez de ne pas nous donner certains renseignements personnels demandés, nous pourrions être dans l'incapacité d'assurer les services souhaités.

6. RÉMUNÉRATION

Aucune rémunération monétaire n'est attachée à cette affectation ni à la participation à titre de mentor ou de protégé au programme de mentorat du Réseau.

7. CONDUITE ET PROFESSIONNALISME

En tant que membre du BCEI et dans le cadre du programme de mentorat, il relève de la responsabilité de chaque participant de faire en sorte que leur conduite et leur professionnalisme représente leur adhésion au BCEI et à leur établissement membre.

Les promesses et accords faits entre les mentors et leur protégé ne relèvent pas de la responsabilité légale du Réseau, du BCEI ou de l'établissement du mentor ou du protégé, à l'exclusion de l'accord de mettre chaque participant en binôme et d'orienter l'accomplissement des rôles et responsabilités définies à l'annexe A.

8. DIVULGATION

Le mentor et le protégé sont mis en binôme étant entendu que l'affiliation professionnelle et les discussions survenant pendant l'affectation d'un (1) an ont un élément de confidentialité raisonnable et de bonne foi.

9. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le mentor ou le protégé est attaché comme employé à son établissement et rôle professionnel, et n'acceptera aucun accord, représentation et/ou promesse qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts avec son établissement ou l'établissement de l'autre partie.

10. CLAUSE DÉROGATOIRE

1.0 RESPONSABILITÉ EN CAS DE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE

1.1 Le mentor/protégé accepte que son protégé/mentor, le Réseau et le BCEI ne seront pas tenus responsable de toute dette, tout blessure ou tout dommage (y compris le décès) causé au mentor/protégé ou à la personne de tout dirigeant, employé ou agent du mentor/protégé ou de toute perte ou tout dommage causé de quelque façon que ce soit à la propriété du mentor/protégé ou de tout dirigeant, employé ou agent

1.2 Le mentor/protégé indemniserà en tout temps et exonérera de toute responsabilité son protégé/mentor, le Réseau et le BCEI et leurs dirigeants, employés et agents de toute déclaration de tout type concernant toute blessure, tout perte (y compris les pertes économiques), tous frais juridiques ou de comptabilité ou tout dommage résultant de l'exécution ou du manque d'exécution du présent accord, indépendamment de la personne à l'origine de la déclaration.

Je soussigné _____ (nom) occupant le rôle de _____ (mentor/protégé), ai lu, ai compris et accepte les modalités de confidentialité et de dérogation ci-dessus en signant ci-dessous.

Avez-vous communiqué avec votre protégé / mentor? Oui Non

Signature : _____

Nom : _____

Date : _____